

**Réunion de rentrée cycle d'apprentissage natation**  
**Piscine Serge Buttet Romans**  
**Lundi 5 septembre 2022, 17h00 IEN Romans Isère**

- **Faire circuler la feuille d'émargement**
- **Remercier les collègues PE et les intervenants présents**
- **Présentation des intervenants :**

M. Yves Boulinguez, Grande Agglo, Alexandre Vignon , Grande Agglo, Fanny Humbert, Responsable équipe MNS, ..... MNS Liautard Marina, CPC IEN Romans Isère mission ESP.

- **Présentation des objectifs et du contenu de la réunion**

Cette réunion a pour objectif de :

- vous informer sur les conditions d'organisation du cycle d'apprentissage : protocole sanitaire, planning, transport, conditions d'accueil sur le site
- vous présenter le cadre réglementaire **avec la nouvelle note de service natation du 28 février 2022** , les ressources pédagogiques disponibles pour vous accompagner dans la mise en œuvre du cycle d'apprentissage natation

- **Déroulé de la réunion :**

Préciser aux PE que le compte rendu de la réunion sera disponible sur le site de l'IEEN dans l'article intitulé : **«Mise en œuvre du cycle d'apprentissage natation piscine Serge Buttet Romans 2022-2023 »** afin que chacun puisse rendre compte aisément de la réunion au reste des PE de l'équipe de l'école. De même que l'ensemble des documents évoqués durant la réunion de rentrée.

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=5220>

## **1. Mise en œuvre du protocole sanitaire :**

Le protocole publié le 18 juillet 2022 comporte 4 niveaux : socle, niveau 1 vert, niveau 2 orange et niveau 3 rouge.

Vous trouverez le détail des différents niveaux, ainsi qu'une infographie synthétisant les principales dispositions ici : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

**Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national. Les activités physiques et sportives peuvent se dérouler sans restriction.**

La dernière Foire Aux Questions du MENJ (version du 23/08/22) précise qu'un délai de mise en œuvre de 10 jours sera recherché en cas de changement de niveau du protocole.

Ainsi, faudra-t-il anticiper un éventuel passage en cours d'année en niveau 2 orange qui impliquera une limitation du brassage entre les classes.

## 2. Les plannings des séances transmis aux écoles: *Intervention de M.Alexandre Vignon*

- Descriptif de l'organisation des cycles d'apprentissage pour 2021-2022 : cycles d'apprentissage semi massés ou massés selon les niveaux de classes et les périodes.
- S'assurer que tous les PE présents ont bien récupéré le planning de la première période, phase 2 et 3.
- Les plannings des **phases 3,4,5, ....** seront transmis avant les vacances d'automne.
- Le planning des horaires des cars transmis sous peu.
- En cas de problème (retard, absence, problème du passage du car, ...) transmettre les informations le plus rapidement possible à M.Vignon, en l'appelant directement sur son portable. M.Vignon se fera le relais de l'information auprès des personnes concernées, transport, piscine. En cas d'absence d'un MNS M.Vignon informera directement l'école. Communiquer aux PE les coordonnées de M.Vignon :

### **Alexandre VIGNON**

Responsable planifications scolaires & événementiels sportifs

Direction des sports

Valence Romans Agglo

Site de Valence

Tél. : 04 75 63 76 78 / Poste 7678

Portable : 06 81 80 12 56

[alexandre.vignon@valenceromansagglo.fr](mailto:alexandre.vignon@valenceromansagglo.fr)

- La séance d'habillage déshabillage a été évaluée entre 15 et 20 minutes. Faire remonter si ce temps est insuffisant ou au contraire trop long.
- Etre bien à l'heure au départ du car. L'horaire de départ du car de l'école est celui indiqué sur le planning des transports.
- Le car peut transporter 59 personnes assises maximum. Voire 63 mais cela est exceptionnel car peu de cars de cette capacité disponibles. Penser à bien vérifier l'effectif total enfants + adultes.

## 3. Des sessions d'information natation à destination des IEB en vue de leur agrément :

- En référence aux consignes données par les IEN, des sessions d'information natation sont organisées à destination des accompagnateurs bénévoles en vue de leur agrément. **La partie théorique de la session se déroule en distanciel et le test pratique en présentiel. Se reporter aux consignes transmises via les différents courriers envoyés aux écoles. Le suivi du distanciel par les IEB se terminera le mercredi 7 au soir à 18h00. La partie pratique de la première session aura lieu le vendredi 9 septembre à la piscine Serge Buttet à 17h30.** La prochaine aura lieu le lundi 30 janvier à 17h30 à la piscine Serge Buttet.
- Les inscriptions des bénévoles à ces sessions d'information (test de compétence + informations d'ordre réglementaire, didactiques et pédagogiques) et leur demande d'agrément (vérification de l'honorabilité des intervenants) se font par l'intermédiaire d'une nouvelle procédure informatisée via l'application Génie. Bien respecter la date buttoir.
- Une trace écrite résumant l'essentiel du contenu de l'information théorique est remise aux bénévoles à l'issue de la session d'information. (Le document est disponible en annexe dans le projet pédagogique et dans l'article sur le site de l'IEN ). En prendre connaissance pour être au même niveau d'information que les IEB.

#### 4. **la note de service du 28 -02-2022 intitulée : Contribution de l'école à l'aisance aquatique**

La présente note de service a pour objet de **définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de définir l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur.**

Elle vise à faire **toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique surveillé** tout en conservant **la perspective de la construction des compétences**, par la pratique de la natation et des activités aquatiques, définies par le programme de l'éducation physique et sportive (EPS) au fil de la scolarité.

**Elle abroge la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et le second degré.**

***La note de service se présente sous la forme de cinq paragraphes et quatre annexes***

***Les cinq paragraphes :***

- A. De l'aisance aquatique au cycle 1 au savoir-nager en sécurité du cycle 2 au cycle 3 et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur
- B. L'enseignement de la natation : dimensions pédagogiques
- C. Responsabilités des professeurs et des intervenants
- D. Assurer l'enseignement et la sécurité de tous les élèves: contexte et surveillance

***Les quatre annexes :***

- Annexe 1 - Les intervenants pour l'enseignement de la natation dans le premier degré
- Annexe 2 - L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)
- Annexe 3 - Aisance aquatique, repères et paliers d'acquisitions
- Annexe 4 - Test Pass-nautique (ex aisance-aquatique)

***Je vous invite, vivement, à prendre connaissance de ce document, ce travail d'appropriation peut se faire en équipe d'école également.***

***La note de service et les annexes sont disponibles sur le site de l'IEN.***

5. **Un autre texte de référence qui précise les préconisations départementales : le vademecum EPS 26 version août 2019** disponible sur les sites des IEN. Information concernant la baignade récréative à préciser.

« LES BAIGNADES RECREATIVES : dans tous les cas de figure, pour être acceptées, elles devront figurer dans l'emploi du temps de la sortie avec nuitée uniquement et s'inscrire dans un projet pédagogique validé par l'IEN. Seuls les élèves de plus de 6 ans pourront en bénéficier. »

2. **Des repères importants : les programmes de 2015 et les progressions parues en janvier 2012 disponibles dans le projet pédagogique**

### 3. Conditions d'accueil des classes sur le site de la piscine Serge Buttet

- Projet pédagogique de co-intervention dûment rempli par l'école à remettre au centre aquatique avant le début cycle (le déposer auprès des hôtes d'accueil), ou le remettre aux MNS lors de la première séance. Envoyer ensuite le document signé par tous les partenaires du projet à l'IEN.
- Un bassin mis à disposition de 500 m<sup>2</sup> pour accueillir 2 classes
- Un surveillants de bassin et 2 MNS en situation de co enseignement seront présents à chaque séance.
- Capacité d'accueil pour une séance : 60 enfants (ceci signifie que les classes ont bien 20 enfants).
- Un cheminement parfaitement balisé pour arriver jusqu'au bassin.
- Du petit matériel à disposition, qui sera rangé à la fin de chaque séance.
- Deux consignes essentielles : On ne court pas. On ne chahute pas. On ne crie pas.
- Des enseignants, les AESH, les ATSEM, les parents IEB, le parent vie collective présent à la sortie du pédiluve obligatoirement en tenue adaptée au lieu et à l'activité (au minimum short et tee-shirt (tenue de ville à proscrire), pas de parent vie collective sur les gradins, seul un parent vie collective pour les aller-retour aux toilettes. Les autres éventuels parents vie collective attendront la fin de la séance dans le hall d'entrée.
- **Obligation de transmettre à l'arrivée la fiche des pré groupes au MNS, qui aura été obligatoirement préparée par l'enseignant en amont de la séance. Document disponibles sur le site de l'IEN.**
- **Penser à communiquer avec les MNS au sujet des élèves à profil et à besoins particuliers relevant ou non de l'ASH.**

### 4. Des impératifs pédagogiques, en préambule à la présentation du projet pédagogique :

Des impératifs qui apparaissent dorénavant clairement dans la note de service natation de février 2022

- Appropriation du projet pédagogique par les enseignants, celui-ci est disponible sur le site de la circonscription. Une des condition clé de la réussite des apprentissages des élèves.
- Présentation du projet aux familles et aux élèves en amont des séances
- Présentation du projet aux IBE natation agréés
- Importance de la mise en place de la phase de familiarisation en classe en amont du début du cycle d'apprentissage, importance du retour en classe sur les séances vécues en bassin, importance de l'interdisciplinarité (cf nouveaux programmes)
- Un support pour accompagner le cycle d'apprentissage : le carnet du nageur
- Divers documents disponibles sur les sites des circonscriptions : Projet pédagogique, documents/ressources pour aider à élaborer un projet interdisciplinaire de classe par exemple le carnet du nageur, une bibliographie (albums), le vademecum EPS Drôme.

### 5. Présentation du projet pédagogique cycle 2 septembre 2020 Serge Buttet, projet révisé en juillet 2022 et accessible sur le site de l'IEN et dans la note de service EPS. Les cycles d'apprentissage se dérouleront cette année dans le bassin d'apprentissage ancien bassin de la piscine Caneton.

Structure de la séquence d'apprentissage :

Un cycle d'apprentissage semi massé qui se déroulera sur 10 séances, avec 2 séances par semaine de 35 min. A chaque étape de la séquence correspond un aménagement de bassin particulier.

- Deux séances d'évaluation diagnostique à partir de l'observation des élèves S1 et S2
- Deux séances d'apprentissage S3 à S4
- Un premier parcours qui permet de réinvestir les apprentissages S5
- Deux séances d'apprentissage S6 à S7
- Une séance de préparation à l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité ASNS S8
- Une séance d'évaluation : passage du test de l'ASNS S9
- Un Deuxième parcours qui permet de réinvestir les apprentissages dans un cadre plus ludique S10

*Présentation des différents aménagements de bassin par les MNS*

6. **Formation continue** : Stage natation 3 journées prévues (1 par bassin : sud, centre et nord) en Mars 2023. **Pensez à vous inscrire dans le plan de formation départemental du 8 au 28 septembre 2022.**

## 7. Questions diverses